

FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2

Fonds d'Investissement de Proximité/ Article 214-41-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) / Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2008 (Code ISIN : FR0010716852) / Bulletin de souscription de parts A (Jusqu'au 31 décembre 2009)

1. ETAT CIVIL (merci d'écrire en lettres capitales)

Mr Mme Mlle Mr et Mme

Co-souscripteur: Mr Mme Mlle Mr et Mme

A remplir en cas d'une souscription au nom de Mr & Mme

Nom :

Nom :

Nom de jeune fille :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Prénoms :

Nationalité :

Nationalité :

Né(e) le : . . / . . / à Dept (. .)

Né(e) le : . . / . . / à Dept (. .)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

E-mail : (A renseigner si vous souhaitez accéder à votre espace personnalisé sur le site internet du Fonds)

Veillez indiquer le cas échéant votre adresse fiscale si elle est différente de votre adresse postale :

Adresse fiscale :

Code postal : Ville :

Merci de joindre obligatoirement **une pièce d'identité recto-verso** pour le souscripteur et l'éventuel co-souscripteur

2. RECEPISSE DEMARCHAGE FINANCIER (prévu par les articles L.341-12 et L.341-161 V du CM)

1er cas : Je reconnais avoir acquis le **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et avoir pris connaissance de la Notice d'information du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2**.

Ou 2ème cas : Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour au sujet du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** par :
Civilité, Prénom, Nom :
N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France :
Adresse professionnelle du " démarcheur " (nom de la société, adresse) :
Mandaté par la société (nom de la société, adresse)
N° d'enregistrement de la société dans le fichier de la Banque de France :

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué, m'a proposé l'acquisition du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2**;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs au **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** et reconnais que j'ai pris connaissance de la Notice d'information du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** ;
- m'a également informé :
 - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 1 et II du CMF ;
 - qu'en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2**, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.
 - de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02).
- le démarcheur m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion.

Art. L. 341-1 du CMF: « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur:

La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1; Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins... »

SIGNATURE OBLIGATOIRE (dans les 2 cas) :

Date de signature du récépissé :

. . / . . / 200 .

Signature du Souscripteur :

Signature du Co-souscripteur



AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets sont issus de sociétés de petites tailles et sont risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées aux investissements sur ce type de sociétés et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales souvent de petites tailles dont le délai de maturation est en général plus important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, dont la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative précédant votre demande de rachat. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

La part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la SIGMA GESTION est la suivante :

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP Croissance Grand Est	Fin 2004	62,72 % au 30/06/08	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	Fin 2006	17,34 % au 30/06/08	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	Fin 2007	5,41 % au 30/06/08	30/06/2010
FIP Sigma Gestion Fortuna	Mai 2008	0%	31/03/2011
FIP Croissance Grand Est 4	Fin 2008	0%	30/09/2011

3. NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES ET LIVRAISON

___ (1) Parts A d'une valeur unitaire de 100 euros, majorée des droits d'entrée de 5% TTC (2).

Soit, un montant total de _____, ___ euros (*souscription + droits d'entrée*).

(1) : souscription minimale de 20 Parts A. Souscription réalisable uniquement en nombre de parts entier

(2) : les droits d'entrée ne peuvent pas être supérieurs à 5% TTC.

Les parts A correspondantes seront inscrites en compte nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde (*Veillez joindre une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso*).

Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque _____ Code guichet _____ Numéro de compte _____ Clé RIB _____

4. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES EN VUE DE BENEFICIER DES AVANTAGES FISCAUX

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information relative au FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2 (le « Fonds »). En application de l'article L 214-24 du Code Monétaire et Financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds dont un exemplaire est tenu à ma disposition (cf. ci-contre). Je m'engage irrévocablement à souscrire au nombre de parts susmentionné. Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 163 *quinquies* B et 199 *terdecies*-0 A et 885-0 *Bis* du Code Général des Impôts, je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée minimum de 5 ans jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de ma souscription. Je déclare être informé que moi-même, mes ascendants et descendants, mon conjoint, ses ascendants et descendants, ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds et directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans l'actif du Fonds ou détenus à ce taux au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

J'ai noté qu'en cas de non respect de l'un de mes engagements, je supporterais une reprise de réduction d'impôt et/ou, les revenus précédemment exonérés seraient ajoutés à mon revenu imposable et les plus values imposées selon le régime de droit commun. Le bulletin de souscription est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

Le souscripteur peut à tout moment se procurer gratuitement le règlement du FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2 en effectuant une demande écrite auprès de la Société de Gestion (SIGMA GESTION - 5, rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris), du Dépositaire (Société Générale - 50, Bd Haussmann - 75431 Paris cedex 09) ou du Distributeur.

5. MODE DE REGLEMENT

Je joins un chèque à l'ordre du **FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2** de (*somme à écrire en toute lettre*) :

6. APPROBATION DE LA SOUSCRIPTION

SIGNATURE OBLIGATOIRE:	Date d'approbation de la souscription : .. / .. / 200 .	En cas de démarchage (2), la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe).
Signature du Souscripteur : 	Signature du Co-souscripteur : 	

1^{er} et 2^{ème} exemplaires : Société de Gestion

3^{ème} exemplaire : Souscripteur

4^{ème} exemplaire :
Conseiller / Distributeur

il est impératif de joindre au dossier de souscription « Le Questionnaire Connaissance Client » ci-joint